

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE  
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**

Etablissement Public Industriel et Commercial

<b>Délibération N° 2024-03</b>  OBJET ADMINISTRATION  <b>Vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 – BP 2024</b>	<b>EXTRAIT</b>  Du registre des délibérations du Comité de Direction de l'EPIC  Office de tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère'	<b>Date de convocation 04/01/2024</b>  Membres en exercice : 11 Membres présents : 7 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de votants : 6
---	--	--

**Séance du 16/01/2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier, à dix-huit heures.**

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère' dûment convoqué, s'est réuni dans la salle Isère de la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de M. Raphael Mocellin, Président. Le nombre de membres prescrits par les statuts ayant été respecté et le quorum atteint, les membres du Comité de Direction ont pu délibérer.

Présents : R. Mocellin (Président), M-C Jolland, P. Ferrouillat, V. Dumas, F. Ballouhey, V. Pénard, N. Crouzet, J. Damaisin (Responsable Administrative et Financière OTI), N. Bontoux (Directeur OTI)

Absents : N. Petter, P. Seyve, L. Garnier (Vice-Président), D. Locatelli, H. Duquesne, P. Rosaire, A. Fustier, D. Dorly, P. Despesse, N. Nava, D. Gleize, I. Duquesne, P. Stref, F. Vernay (Direction Tourisme et Culture SMVIC)

Secrétaire : Jessie Damaisin

**1- SUJET DE LA DELIBERATION (extrait du Procès-verbal)**

Le Président

Rappelle qu'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation pour toute structure sous forme d'Etablissement Public à vocation Industrielle et Commerciale (EPIC) et de plus de 3500 habitants.

Précise que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit permettre à l'OTI :

- De présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
- D'informer sur la situation financière de la structure et les perspectives budgétaires,
- De présenter les actions mises en œuvre,
- De définir le montant attendu de la subvention intercommunale

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE  
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**  
Etablissement Public Industriel et Commercial

**2- DELIBERATION**

Au terme des échanges, le Président propose de voter la maquette budgétaire selon les 2 axes suivants :

**Sur le plan budgétaire et comptable :**

- solliciter auprès de l'intercommunalité une subvention de 470 000 € pour l'année 2024 au titre de son fonctionnement et d'une subvention complémentaire pour assurer la communication de la fête du saint-marcellin et de la noix en 2024 : 60 000 € ;
- conduire une politique promotionnelle mutualisée avec les acteurs du territoire (locaux, Inspiration Vercors, Isère attractivité) ;
- de conserver un plan de communication ambitieux : **70 000 € en 2024** ;

**Sur le plan du projet de développement de l'office de tourisme et de ses actions :**

- de continuer la mise en œuvre du plan qualité consacrer un volume financier adapté au « plan qualité » : **20 200 €** en 2024.
- poursuivre et accentuer l'effort d'attractivité du territoire en continuant de développer le présence digitale du territoire ;
- de mettre en œuvre les préconisations du Schéma d'accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- appuyer le dynamisme propre de la structure par la montée en qualification des personnels tant dans les profils de recrutements que dans le plan de formation.

Nombre de VOTANTS : 6  
Nombres de POUVOIRS : 2  
Nombres de POUR : 8  
Nombres de CONTRE : 0  
Nombres de ABSTENTION : 0

SUR rapport de Monsieur le Président,  
VU le Code général des collectivités territoriales et le code du tourisme,  
VU les statuts de l'Office de Tourisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité de Direction de l'EPIC  
- **DONNENT UN AVIS FAVORABLE** à la proposition du Président de l'Office de Tourisme relative aux orientations budgétaires pour l'année 2024.  
- **AUTORISENT** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes.

DEPARTEMENT  
ISERE  
ARRONDISSEMENT  
GRENOBLE



**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE  
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**  
Etablissement Public Industriel et Commercial

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,  
Mocellin Raphaël

Délibération certifiée exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 12.02.24  
Et de l'affichage en date du :